

Rationalité ou créativité?

**Salle Clémence Isaure
Hotel d'Assezat
Toulouse**

Mardi

22 octobre 2024

14h00-17h30

Epistémologie, art,
Sciences...



Mardi

22 octobre

17h30

Mardi d'Assezat

Poésie et Droit

R. Belandry

Mercredi

23 octobre 2024

09h00-12h30

Ethique, expériences,
Anthropologie...

Contact : E. Suraud, suraud@irsamc.ups-tlse.fr,
D. Toffoli, denyze.toffoli@iut-tlse3.fr

Rationalité ou créativité ?

Colloque interdisciplinaire

Mardi 22 et mercredi 23 octobre 2024

Salle Clémence Isaure, Hôtel d'Assézat, Place d'Assézat, 31000 Toulouse

PROGRAMME

Mardi 22 octobre 14h-17h30

- **« Créer avec et sans raison », Ronan de Calan, Paris**
- **La création peut-elle être rationnelle ? regards croisés art et science (1), Dominique Geradts, Toulouse**
- **La rationalité peut-elle être créatrice ? regards croisés art et science (2), Eric Suraud, Toulouse**

Mardi 22 octobre 17h30, dans le cadre des Mardis d'Assézat

Raluca Belandry « Poésie et droit : langage, beauté et vérité », Paris

Mercredi 23 octobre 09h - 12h30

- **« Peut-on se passer d'expérience ? Comment l'éthique, au lieu de découvrir, engendre des vérités », Maxime Rovere, Lyon**
- **« Une approche Vie Artificielle de l'évolution et de la création », Yves Duthen, Toulouse**
- **Table ronde avec tous les intervenants, animée par Philippe Quentin, Bordeaux**

Résumés des interventions

Ronan de Calan, « Créer avec et sans raison. »

On peut créer avec ou sans raison. De façon impulsive, à l'aveugle, parfois même à la lisière de la folie... ou au contraire de façon planifiée, en étant intégralement subordonné à des théories, des concepts, des axiomes, etc. qui sont des œuvres de la raison. On voudrait voir ici, en prenant quelques exemples, ce que la raison ajoute ou retranche à la créativité. On parlera, entre autres choses, d'art brut, de mathématiques et d'informatique, de religion, de philosophie.

Ronan de Calan est maître de conférence à l'Université de Paris I, membre de l'IHPST (Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques). Il a publié notamment La littérature pure. Histoire d'un déclassé (2017) et Généalogie de la sensation (2012).

Regards croisés art et science, D. Geradts et E. Suraud « La rationalité peut-elle être créatrice ? La création peut-elle être rationnelle ? »

Comment la créativité peut-elle s'accommoder de la rationalité telle que la pratique les scientifiques? Quelles sont les contraintes qui pèsent notamment dans les sciences de la nature, de la physique à la biologie? Quelle est la place de l'utilité dans cette démarche? La création artistique aspire à la réalité. Il n'y a pas de création qui ne soit sous-tendue par la vocation d'une expressivité intelligible de la réalité. Cependant, par définition une *création* s'extrait de ce qui n'existe pas. Donc, l'acte plastique, sonore ou visuel, émerge du néant. Et, parce qu'elle ne désigne rien d'autre quelle même, l'œuvre est la marque singulière de ce vide qui la distingue de l'ouvrage. Produire, induire, déduire n'est pas créer. Car, ce qui préexiste au processus créatif, ce qui est antérieur à la réalisation expressive, n'est "rien", rien qu'une *im-pression*, inspiration, rien qu'une aperception forcément irrationnelle, une déraison appelée vers l'ordre des choses.

D. Geradts est artiste peintre et psychanalyste. Elle a notamment travaillé sur les relations entre art et sciences. E. Suraud est professeur émérite de physique à l'université de Toulouse. Il travaille en particulier sur la description des phénomènes d'irradiation et sur les approches théoriques des phénomènes physiques très éloignés de l'équilibre.

Raluca Belandry, « Poésie et droit : langage, beauté et vérité »

Poésie et droit entretiennent une dialectique constante à travers le temps, au milieu de sociétés et de systèmes juridiques variés. Il est un jeu d'influences et d'interdépendances subtiles, mais pérennes entre les deux domaines. Plus particulièrement, le discours poétique peut être entendu comme un catalyseur de la création, de l'interprétation et de l'application du droit, pris dans son acception la plus large incluant le mythe, la coutume, la jurisprudence et jusqu'au droit codifié. Des illustrations dans la littérature et la pratique juridiques et poétiques en témoignent. C'est sous l'aspect du langage – sa richesse, ses fonctions et la médiation entre réel et imaginaire – que l'interaction entre poétique et juridique se fait jour. Reflétant une culture, une époque et un espace social déterminés, la poésie et le droit dessinent les formes, les limites et les possibilités de la condition humaine, tentant de la résoudre dans le sens de son meilleur accomplissement.

Spécialisée en droit des affaires internationales et droit des nouvelles technologies de l'information, avocate au Barreau de Paris depuis 2009, Raluca Belandry a travaillé dans les cabinets Eversheds Sutherland et Montravers and Partners, puis chez Hewlett-Packard Enterprise et Association of Corporate Counsel. Elle enseigne notamment à la Faculté de droit de l'Université de Limoges et les écoles de commerce ESC et KEDGE Bordeaux et Paris. Par ailleurs, elle a fondé la revue littéraire Daïmon dédié à la poésie, à la fiction et à la traduction littéraire. Son recueil de poésie, Puisque, est paru en 2024.

Maxime Rovere, « Peut-on se passer d'expérience ? Comment l'éthique, au lieu de découvrir, engendre des vérités. »

L'essor des fausses informations contribue à donner à la notion de preuve expérimentale une valeur qui dépasse son cadre originel. Notre société tend ainsi à établir l'expérience – ce qui a été observé, vécu, etc. – comme une source de vérité irremplaçable. Comment fonctionnent les savoirs qui se passent d'elle ? Comment l'abstraction philosophique, par exemple, peut-elle *déjouer* l'expérience pour découvrir des vérités nouvelles ? A quelles conditions l'éthique peut-elle être créative de formes d'expérience inédites ? En dépassant le domaine empirique, on verra également comment les témoignages (ceux de souffrances vécues dans la honte ou de violences subies dans l'impuissance) peuvent dépasser l'expression du vécu et faire valoir des vérités jusqu'alors inédites.

Maxime Rovere est chercheur-associé en philosophie au laboratoire IRHIM de l'ENS de Lyon (UMR 5317). Spécialiste de Spinoza dont il a traduit l'Éthique (2022), la Correspondance (2010) et bientôt le Traité politique (à paraître), il élabore une éthique complexe, dont l'élément premier est la notion d'interactions (dernier ouvrage paru : Se vouloir du bien et se faire du mal. Philosophie de la dispute, 2023).

Yves Duthen , « Une approche Vie Artificielle de l'évolution et de la création »

Si on définit la cognition humaine par l'acquisition de connaissance et la compréhension du monde à travers les expériences et les sens, comment se situent l'apprentissage machine, l'évolution, le développement, l'adaptation, et la création dans les systèmes artificiels génératifs ?

La Vie Artificielle est un champ de recherches qui cherche à concevoir des systèmes qui exhibent des *propriétés* du vivant. A partir des mécanismes théoriques informatique pour simuler ces propriétés, nous tenterons d'illustrer par de nombreux travaux de recherche internationaux - allant de la robotique évolutionnaire à la biologie synthétique - les créations artificielles versus la cognition humaine.

Professeur émérite en Vue Artificielle à l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse, Université de Toulouse Capitole. Après avoir encadré de très nombreux travaux dans le domaine de la synthèse, d'images, la simulation comportementale, l'ontogenèse artificielle et l'apprentissage machine, il s'intéresse à la création dans ces systèmes face à la cognition humaine. Il fait partie des membres fondateurs de l'association "Passerelle Arts, Sciences et Technologies" qui cherche à produire des oeuvres rationnelles et sensibles sur nos représentations du monde.

Table ronde animée par Ph. Quentin « Rationalité et créativité » avec tous les participants du colloque

Philippe Quentin, Professeur émérite de l'Université de Bordeaux. Après des études à Paris (Ecole Polytechnique) puis à l'Université Paris Sud d'Orsay (thèse d'état, 1975) a poursuivi des recherches en physique nucléaire théorique comme ingénieur au CEA Saclay puis au CNRS à Orsay avant d'être nommé professeur à Bordeaux en 1981. A effectué des séjours de longue durée à l'Institut Niels Bohr de Copenhague, aux Laboratoires nationaux de Los Alamos et de Livermore ainsi qu'à l'Institut Laue Langevin de Grenoble. A collaboré notamment avec des physiciens du JINR de Dubna (Russie) et s'est beaucoup investi dans la coopération universitaire avec l'Algérie, le Vietnam et la Malaisie. Sa spécialité est dans le domaine du problème à N corps fermioniques non-relativiste. A participé activement depuis le début au développement des approches de champ moyen plus corrélations d'appariement pour décrire les propriétés statiques et les modes élémentaires d'excitation des noyaux atomiques. Il s'intéresse à l'histoire et aux questions philosophiques liées à sa pratique scientifique.